

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Mélubulles Inc.	Numéro de permis 2019517	Date d'inspection Le 27 septembre 2021
Nom de l'établissement Garderie Mélubulles 1 Inc.		Numéro de téléphone (506) 739-9264
Adresse 45 avenue 31 ième Edmundston NB E3V 2R6		
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Geneviève Abud		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : b) les éducateurs doivent avoir réussi le cours d'Introduction en éducation à la petite enfance ou être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance. Commentaires : Une exemption a été remis et accepter jusqu'en juin 2022.	11(b)	30 juin 2022	
28(2) L'exploitant d'un établissement agréé procède une fois par mois aux exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	28(2)	25 août 2021	14 sept. 2021
31(3) L'exploitant entretient l'aire de jeu extérieure de l'établissement agréé de telle sorte à assurer la sécurité des enfants. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	31(3)	11 août 2021	14 sept. 2021
33(2) L'équipement fixe de l'aire de jeu extérieure est entouré d'une surface protectrice et est installé selon les instructions du fabricant. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	33(2)	11 août 2021	27 sept. 2021
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : a) les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien; Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	39(2)(a)	06 août 2021	14 sept. 2021

Commentaires généraux
La garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio.
Les exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie ont été effectués à différents moments de la journée et de l'année pour tout les enfants. Une pratique a été fait une fois par mois et a été inscrit dans l'annexe 16.
Lors de ma visite, les produits toxiques, chimiques et d'entretien était hors de la portée des enfants et étaient

Commentaires généraux

sous-clée.

Lors de ma visite, les enfants ont été à l'extérieur.

Il est recommandé de ne pas utiliser les modules suivants: Balançoires et tout module de plus de 2.5 m de hauteur n'ayant pas la surface protectrice exigée (30 cm). L'exploitante a été informée de racler la surface protectrice (sable) sous ces modules avant l'utilisation.

Pour l'instant, les balançoires et le dôme ont été retirés afin de respecter les exigences par rapport à la surface protectrice.

la clôture a été réparée. Il est cependant recommandé de modifier ou changer la clôture en broche. L'exploitante m'informe que la clôture sera changée au printemps mais qu'en attendant, un grillage en plastique sera réinstallé.

original signé par
Geneviève Abud

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 27 septembre 2021

Date

original signé par
Lucie Levesque

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 27 septembre 2021

Date